

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Résultats généraux de la colonisation en Algérie (suite)

Journal de la société statistique de Paris, tome 4 (1863), p. 201-202

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1863__4__201_0

© Société de statistique de Paris, 1863, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

Résultats généraux de la colonisation en Algérie.

(SUITE.)

Quiconque réside en Algérie a le droit absolu de cultiver le tabac et de vendre ou faire vendre sa récolte, sans que l'État intervienne en rien. C'est à partir de 1852 que cette culture a donné des résultats appréciables; quatre ans après, ils étaient déjà importants. On évalue à 1 million de kilogrammes l'ensemble des produits livrés annuellement au commerce, tant pour l'exportation que pour la consommation locale.

On distingue les cotons en *longue-soie* et *courte-soie*. Parmi les premiers, les plus estimés sont ceux de Géorgie, de Bourbon, d'Égypte et de Cayenne. Le coton de Géorgie est le plus fin de tous et le plus doux; il est quelquefois légèrement rosé; celui de Bourbon est le plus uni et le plus égal des cotons; celui d'Égypte, dit *jumel*, est long et nerveux; celui de Cayenne est fort et régulier. Parmi les seconds, on préfère ceux de la Louisiane, de la Caroline et le coton Mobile.

L'Algérie paraît appelée à jouer un rôle important dans la production de ce textile; des essais qui se poursuivent depuis 1844 ont prouvé que le géorgie-longue-soie, le louisiane et le jumel pourraient aisément s'acclimater dans les trois provinces, et cette culture ne saurait manquer de conquérir la place qui lui revient dans le travail agricole et industriel de ce pays. Les résultats obtenus jusqu'à présent prouvent que la culture du cotonnier est définitivement adoptée par les agriculteurs algériens. En attendant que les bras soient moins rares et que les indigènes se mettent au service des Européens, l'administration accorde aux producteurs, sur son budget particulier, des primes décroissantes dont le gouverneur général fixe annuellement la quotité, tant pour les produits exportés que pour ceux livrés directement à l'État. Les primes seront données jusqu'en 1872.¹

1. Dans la discussion du budget de l'Algérie pour 1864, M. Mercier-Lacombe, commissaire du Gouvernement, a donné des renseignements pleins d'intérêt sur la production cotonnière de l'Algérie. A la date de ces renseignements (avril 1863), 24,000 hectares de terres domaniales allaient être mises en adjudication dans la province d'Oran, et deux compagnies concurrentes se présentaient pour couvrir cette importante enchère. D'un autre côté, par suite du haut prix des cotons, les plantations existantes ont pris une extension considérable. Ainsi, dans la province de Constantine, où la production du précieux textile était à peu près nulle, de 500 à 600 hectares ont dû y être consacrés en 1863. Les cultures de la province d'Alger, qui étaient insignifiantes, vont recevoir le même développement, et celles de la province d'Oran seront élevées de 1,300 à 2,000 hectares. L'Algérie aura donc, dans le courant de cette année, plus de 3,000 hectares consacrés à la production cotonnière, et dont le rendement probable est évalué à 2 millions de kilogrammes, représentant, aux prix actuels, une valeur de 12 millions de francs.

Lorsque les 24,000 hectares, dont parlait M. Lacombe, auront été adjugés, et, dans les suppositions d'un tiers seulement, mis en culture, la production cotonnière de l'Algérie s'élèvera au moins à 12 millions de kilogrammes, équivalant au septième de notre consommation en France. A. L.

Depuis plusieurs années, les éducateurs algériens ont eu particulièrement à souffrir des maladies des vers à soie.

La culture de la vigne est une des richesses prochaines de l'Algérie. La nature des ceps est variée : ceux qui existaient avant la conquête ont été tirés d'Espagne; tous les autres sont français. Le prix moyen de l'hectolitre de vin est de 40 fr.

Presque tous les arbres fruitiers de la métropole ont été acclimatés dans le nord de la colonie, et donnent des fruits plus ou moins savoureux.

Parmi les essences indigènes qui produisent le plus, on cite l'amandier, le bananier, le dattier, le figuier, l'oranger.

Les grandes cultures ne constituent pas les seules sources de richesses de la colonie; on peut citer parmi les produits végétaux, les essences, le crin végétal et plusieurs plantes textiles; dans le règne animal : les sangsues, le corail, les peaux et les fourrures, les chevaux et le bétail. Ainsi, pour ne parler que de cette dernière catégorie, nous dirons que, d'après les recensements, l'Algérie possède 1 million de têtes de l'espèce bovine, et 10 millions de bêtes à laine, y compris le bétail appartenant aux colons. Les Européens et les indigènes réunis (environ 3 millions d'habitants) sont à peu près, par rapport au territoire algérien (46 millions d'hectares), dans la proportion d'un individu par 15 hectares. On compte pour toute l'étendue du territoire une tête de l'espèce bovine par 40 hectares environ, et une bête ovine par 4 hectares. Si on songe au climat de la colonie, à l'étendue et à la nature de ses pâturages, aux habitudes pastorales des indigènes, au peu de monde qu'exige la surveillance d'un troupeau nombreux; si on se rappelle, enfin, que chaque année la France porte à l'étranger plus de 60 millions de francs pour acheter les laines qui lui manquent, on arrive à cette conclusion, que l'industrie lainière doit devenir pour l'Algérie une source permanente de revenus.

Les richesses minéralogiques de l'Algérie sont dignes de remarque. Il est parfaitement établi que le fer, le cuivre, le mercure et le plomb abondent dans les trois provinces. Plusieurs concessions de mines ont été faites depuis vingt ans; quelques-unes sont en pleine exploitation. L'Algérie est également riche en substances minérales non métalliques. On y trouve partout, et en abondance, de la pierre de taille, du moellon, du plâtre, de la pierre à chaux et de la terre à briques. L'argile de poterie existe également, ainsi que les grès secondaires. Les marbres gris, veinés de rouge, d'autres propres à la fabrication des tables, aux dallages, etc., les marbres onyx, tous sont importants. Il existe en Algérie plusieurs mines de sel gemme et des lacs salés nombreux.

L'Algérie produit quatre espèces de chênes, le cèdre, le frêne, des bois d'ameublement, etc., et surtout l'olivier. Il y prospère à toutes les températures et atteint souvent des proportions considérables.

On peut prendre dans les intéressants documents publiés par ordre de S. Exc. le maréchal Pélissier, une idée exacte de ce que peut devenir ce pays, dans ses parties autrefois négligées, lorsque, par les soins de l'administration, elles auront acquis la fertilité dont elles sont susceptibles.

(La fin au prochain numéro.)